

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

L'an 2021, le 27 septembre à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER,

Présents : Franck MODE, Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE, Frédéric DEFOSSÉ, Ludovic JANNETTA, Valérie PAYELLE, Didier PETIT, Claire PHILIPPOT, Jean-Guy PONSIN, Vanessa NOIZET.

Absents : Madame Sabine HUGUET.

Excusés : Monsieur Jean-Luc ROUSSINET, Madame Aurélie RODEZ.

Pouvoirs : Jean-Luc ROUSSINET à Maud DEMIÈRE, Aurélie RODEZ à Didier PETIT.

Secrétaire de séance : Madame Vanessa NOIZET

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PASSANT A L'ORDRE DU JOUR

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉNOVATION DE LA MAISON 29 BOULEVARD DES BERMONTs**

Vu la décision de rénover l'habitation située au 29 boulevard des Bermonts, propriété de la commune, pour en faire un lieu d'information et de convivialité pour favoriser le développement touristique et économique,  
Vu les travaux à effectuer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
DÉCIDE

de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEADER.

Le plan de financement des travaux est le suivant :

Montant des travaux :	330 000 € HT,
Subvention espérée	231 000 €
Autofinancement	99 000 €

DÉCIDE d'inscrire cette dépense au budget

### **CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le **Maire rappelle** que comme l'y autorise l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et son décret d'application n°86-552 du 14 mars 1986, les centres de gestion peuvent souscrire une assurance statutaire pour le compte des collectivités et établissement du département.

Le **Maire expose** que le Centre De Gestion a communiqué à l'établissement :

- les résultats le concernant
- l'application :
  - o d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier. Les missions réalisées par le Centre de Gestion seront formalisées par la signature d'une convention de gestion.

Ces actions consistent :

- A gérer au quotidien l'ensemble des déclarations de sinistres transmises par la collectivité via le logiciel mis à disposition par l'assureur. Assurer et suivre le remboursement de l'assureur auprès de la collectivité.
- Vérifier la déclaration des bases de l'assurance à fréquence annuelle
- Suivre les processus d'adhésion et de résiliation du ou des contrats de la collectivité.
- Répondre à toutes les questions relatives à la gestion et au conseil statutaire lié aux indisponibilités des agents de la collectivité (absences de toutes natures : Maladie Ordinaire (MO), Congé de longue maladie/longue durée (CLM/CLD), Accident du Travail / Maladie Professionnelle (AT/MP), Maternité (MAT), Décès (DC).)
- Accompagner la collectivité dans la gestion et le pilotage de l'absentéisme des agents par l'intermédiaire de retours statistiques, d'alertes et le cas échéant de comités locaux ou départementaux de pilotage.
- Activer et assurer le suivi des services annexes liés au retour ou au maintien dans l'emploi : soutien psychologique, étude ergonomique des postes de travail, contre-visite et expertise médicale, ainsi que toute autre action s'inscrivant dans l'optique d'un retour ou maintien dans l'emploi de l'agent.
- Assurer le suivi des demandes de recours gracieux avec l'assureur et/ou son courtier dans le cadre de retards de déclaration, retards de transmission des pièces justificatives.
- Assurer la remontée des informations liées au recours contre tiers responsable de manière à diminuer le reste à charge pour l'assureur et ainsi maintenir des taux de cotisations optimisés pour la collectivité.
- Assurer toute autre mission visant la couverture des risques assurés et le bon déroulement des relations contractuelles avec l'assureur et son courtier.

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DECIDE**

D'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2022).

Taux garantis pendant 2 ans

**I. Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.**

Oui

- Risques garantis : Décès / Accidents de service et maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) / Longue maladie et longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) / Maternité, Paternité et Adoption / Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- Conditions tarifaires (hors option): 5.02 % (hors frais de gestion) avec une franchise de 15 jours par arrêt en Maladie Ordinaire et risques professionnels. Aucune franchise sur les autres risques.

**I. Agents Titulaires ou Stagiaires (moins de 28 heures de travail par semaine) et des Agents Non-Titulaires affiliés au régime général et à l'IRCANTEC.**

Oui

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle, Maladies Graves, Maternité, Paternité, Adoption, maladie ordinaire.
- Conditions tarifaires de base (hors option): 1.35 % avec 15 jours de franchise sur la maladie ordinaire. Aucune franchise sur les autres risques.

L'assemblée délibérante autorise le Maire à :

- Opter pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- Choisir les options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement, Indemnité de Résidence).
  - o Signer tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant la cotisation additionnelle annuelle de **0,40 %** de la masse salariale assurée au titre du contrat CNRACL et **0,15%** de la masse salariale assurée au titre du contrat IRCANTEC.

### **RAPPORT ANNUEL DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT 2020**

Le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2020 du service eau et assainissement de la Communauté de Communes.

L'exposé du dossier entendu,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 5211-39,

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité 2020 service eau et assainissement de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, lequel a été transmis à chaque Commune membre.

### **RAPPORT ANNUEL DES DÉCHETS 2020**

Le Maire présente au Conseil le rapport d'activité 2020 du service des déchets de la Communauté de Communes.

L'exposé du dossier entendu,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier l'article L 5211-39,

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE du rapport d'activité 2020 du service des déchets de la Communauté de Communes, de la Grande Vallée de la Marne, lequel a été transmis à chaque Commune membre.

### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 COMPTABILITÉ DE LA COMMUNE**

Vu le BUDGET Primitif ?

Vu les opérations courantes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE les mouvements suivants

#### Chapitre 041 en dépenses

Compte 21312 13 200.00 €

#### Chapitre 041 en recettes

Compte 2031 – 301 13 200.00 €

Compte 2738 Versement autres établissements public 1 000.00 €

Compte 2313 - 008-2017 Construction - 1 000.00 €

Compte 458101	Traverse RD 19 – RD 37	100 000.00 €
Compte 458201	Traverse RD 19 – RD 37	100 000.00 €

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - COMPTABILITÉ DES CELLULES COMMERCIALES**

Vu le Budget Primitif ,  
Vu les dépenses engagées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE les mouvements suivants

023	Virement à la section d'investissement	1 865.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 865.00
615228	Entretien réparations autres bâtiments	- 1 865.00
165	Dépôts et cautionnements	1 865.00

### **DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 COMPTABILITÉ DU LOTISSEMENT LES TERRES JAUNES**

Vu le Budget Primitif,  
Vu les dépenses engagées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Les ouvertures de crédits suivants :

C/70845	Versement des communes	1 000.00
C/66111	Intérêts des emprunts	1 000.00

### **AIDE ASSOCIATION LES COCCINELLES**

Vu le différend opposant l'Association Familles Rurales Départementales et l'Association Familles Rurales d'Ambonnay devenue par la suite l'Association Les Coccinelles  
Vu la décision rendue le 14 septembre 2021 par jugement N° 201 par le Tribunal Judiciaire de Reims,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'aider financièrement l'Association Les Coccinelles pour le règlement de la somme dûe.

-----  
Jean-Guy PONSIN

Concernant l'installation des panneaux photovoltaïques sur la salle Saint Eloi, les ordres de services ont été faits, mais il a été décidé d'attendre les nouveaux décrets de renouvellement de concession pour les tarifs.

Le développement de la future zone artisanale sera vraisemblablement de la compétence de la Communauté de Communes.

Nathalie COUTIER.

-Fait part au conseil municipal du courrier de Mr Jacques BEAUFORT s'inquiétant de l'écoulement des eaux suite aux travaux de la traverse.

-Les cours d'échecs à l'école ont commencé, les enfants sont motivés.

-L'achat d'une toile d'ombrage pour les cours des écoles est à l'étude

-La place Barancourt va être occupée par la maison Krug pendant les travaux.  
Les pierres meulières que la commune a souhaité conserver, sont stockées sur la plateforme de l'entreprise CARRE,

-Pour les travaux de rénovation de la maison achetée par la commune située boulevard des Bermonts, il a été décidé de déposer une demande de subvention auprès du Feader, avec un engagement de terminer les travaux avant septembre 2023.

-La commune a reçu en copie un courrier établi par une famille dont l'enfant a droit à une AVS, mais qui faute de personnel suffisant ne bénéficie pas de cette aide.

-La vente de sapins par l'association les Coccinelles aura lieu le 4 décembre

-Rappelle la soirée organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers à l'occasion des 20 ans du salon des vins

-Les rippers passeront pour la vente de leurs calendriers. La CCGVM a fait part des noms des personnes habilitées.

-La réunion avec OMNIS concernant les travaux de la place Barancourt est portée au 18 octobre

Valérie PAYELLE.

Une réunion de la commission embellissement est prévue courant octobre.

Vanessa NOIZET.

A été questionnée sur le devenir du tas de craie rue de Condé

Donne des informations sur l'incident arrivé près de l'abri bus d'un enfant mordu par un chien errant.

Thierry CHARPENTIER.

Le flash info est en cours d'élaboration.

Ludovic JANNETTA.

L'appellation a été atteinte pour la vendange des vignes appartenant à la commune.

Informe du déroulement de l'opération « villages et côteaux propres » du 2 octobre.

Frédéric DESFOSSÉ.

Une réunion concernant la nouvelle chartre aura lieu en présentiel au parc.

Maud DEMIÈRE – Françoise MOREAU

Donnent compte rendu de l'assemblée générale de l'association Entour'age

Envisagent de commander les colis des anciens au Cerf à 3 pattes

Didier PETIT

Donne compte rendu de son entrevue à l'association MARPA à Pargny les Reims (Aide aux personnes non médicalisées, notamment location d'appartement)

Franck MODE.

Les vestiaires du foot ont été taggés

La fête du déconfinement s'est bien déroulée, les retours des habitants sont très positifs, une réunion de débriefing avec les associations aura lieu le 30 septembre.

Les retours des habitants sont très positifs. Belle participation.

Claire PHILIPPOT

La bibliothèque a reçu un prix d'encouragement par le département pour la création de la page Facebook

Une réunion avec la CAF, les Coccinelles et la mairie va avoir lieu la semaine et mettra en place un Comité Technique et un Comité de Pilotage.dans le cadre d'une nouvelle convention à venir : le C.T.G.

-----